
Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 7

Votants : 7

Séance du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février l'assemblée régulièrement convoquée le 20 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Claudine BESSEDE, Jean-Philippe BESOMBES, Jean-Yves DOUCET, Magali MOLAND, Delphine ANGOMARD, Rodolphe PUIG, Arnold THEUERKAUF

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Philippe BESOMBES

PV n°2-2023

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2023**

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 23/01/2023
- Syndicat Mixte du Limargue et Ségala
- SAS BIOQUERCY à Gramat
- Projets 2023
- Travaux Salle polyvalente
- Informations diverses

La séance débute à 19h45.

1. Approbation du PV du 23/01/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Bagnac Sur Célé et le Trioulou demandent à entrer dans le Syndicat. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet: APPROBATION DES NOUVELLES ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA (SMSL) - DE 2023 01

Objet : Adhésion des communes de Bagnac-sur-Célé et le Trioulou au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Vu la délibération n° 2022-77 du 12 octobre 2022 de la commune de Bagnac-sur-Célé sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1^{er} juin 2023 et le transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production,

Vu la délibération n° D_2022_017 du 15 novembre 2022 de la commune du Trioulou sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1^{er} juin 2023 et le transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production,

Vu la délibération n° 2023-006 du 24 janvier 2023 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala approuvant les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou et acceptant le transfert au syndicat du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou à compter du 1^{er} juin 2023,

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au Conseil Municipal ou Comité Syndical de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de donner son accord à l'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou et d'accepter le transfert au syndicat du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou à compter du 1^{er} juin 2023,
- Charge M le Président de la bonne exécution de la présente délibération.

3. SAS BIOQUERCY à Gramat

Objet: PLAN D'EPANDAGE - DE 2023 02

Avis de la commune de SONAC sur la modification du plan d'épandage de digestats provenant de la SAS Bioquercy de Gramat

Vu le dossier de "porter à connaissance" relatif au projet de modification du plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée par la SAS BIOQUERCY, consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Lot à l'adresse suivante : www.lot.gouv.fr/sas-bioquercy-gramat-a13984.html,

Vu la prise de connaissance de l'ensemble des éléments et annexes du dossier, envoyés par mail, aux élus du Conseil Municipal de SONAC,

Vu la lecture de la note de présentation du projet,

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'instruction de la demande et conformément aux dispositions de l'article R.181-46 susvisé, la commune de SONAC, concernée par ce nouveau plan d'épandage de la SAS BIOQUERCY est sollicitée pour avis sur le projet.

Madame le Maire sollicite l'avis de chaque conseiller municipal par un tour de table et invite chacun à présenter ses observations et interrogations. Ce nouveau plan d'épandage concerne, sur SONAC, un seul agriculteur et une surface épandable de 5ha76a.

Après discussions, le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

- Avis défavorables : 4

Motif : Pas assez de recul sur l'impact écologique des conséquences de l'épandage des digestats. Inquiétudes pour l'avenir.

- Avis favorable : 0

- Abstentions : 2

Motif : Connaissances insuffisantes pour se prononcer sur l'utilisation des digestats plutôt que les engrais chimiques, le lisier ... Avis difficile à prendre du fait du manque de recul dans le temps.

- Conseiller n'ayant pas pris part au vote : 1

Motif : Risque de conflit d'intérêt

4. Projets 2023

- Mur de soutènement derrière l'Eglise. Devis CARPENTIER 800€, accepté à l'unanimité

- Compteur EDF place des Igues : si fixe : 1500€ de compteur + abonnement et consommation
A réfléchir. si ponctuel : 400€ par événement + abonnement et consommation

- Aménagement d'un Terrain de Loisirs à la Font Grand : Terrain de pétanque à 5263€ TTC par CMCR46. Un autre devis est attendu.

5. Travaux Salle polyvalente

Ce sujet "Travaux Salle polyvalente" sera traité à la prochaine réunion du C.M. car nous manquons d'éléments.



6. Informations diverses

Achat d'une écharpe d'Adjoint : 64€

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Madame Le Maire

Claudine BESSEDE



Le Secrétaire de Séance

Jean-Philippe BESOMBES

